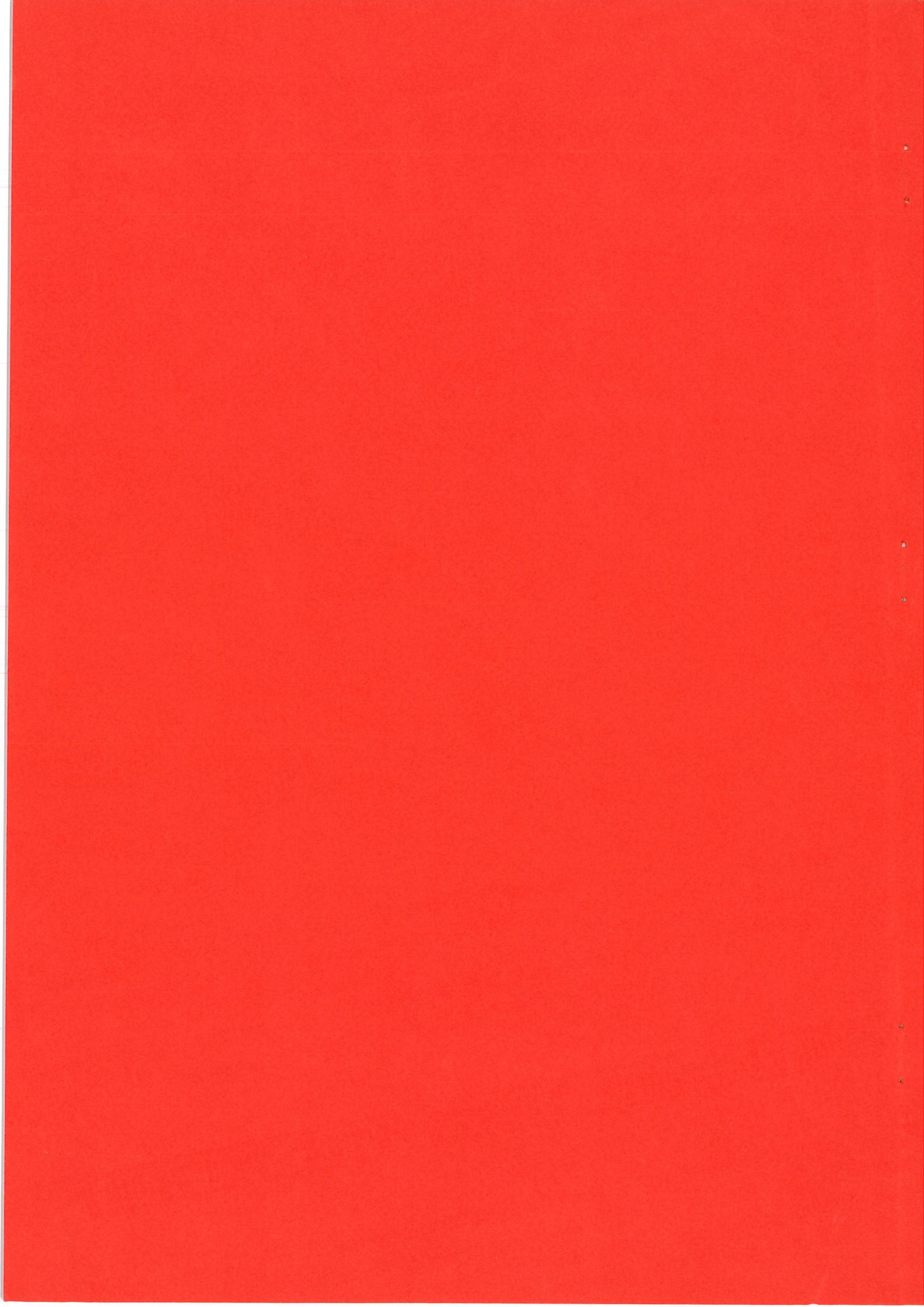


BUSSAC
info



N° 65

TROISIEME TRIMESTRE 1997



SOMMAIRE

BUSSAC INFO

BULLETIN MUNICIPAL
D'INFORMATION

N° 65

TROISIEME TRIMESTRE
1997

Responsable de la publication:
Guy Chapuis.

Rédacteur en chef:
M.C. Pommier

Comité de rédaction:
M.C. Allinand, M.J. Chapuis, B.
Gaillard.

ISSN : 0776-2246

3 Editorial

Informations municipales

4 Conseil municipal du 7 août 1997

6 Conseil municipal du 22 septembre 1997

9 Informations C.C.A.S.

Informations locales

10 Etat civil - Elections - Messes - Bibliothèque

11 Bref et vrac

13 Photos-travaux

15 Bonjour Maria

16 Nouvelles de l'école

18 ACCA - L'équipage bussacais

Foyer rural

19 Le mot du président

20 Remise en forme - Football

21 Boule bussacaise

22 Jumelage

25 Dessin/peinture - Gymnastique volontaire

En couverture : Fruits de saison

A vendre terrain 2000m²,
bien entretenu

M. et Mme KIESSLICH Olivier
Tel: 05 58 56 20 15
(Laisser éventuellement message sur
répondeur)

A vendre VTT

« GIANT »

Taille adulte <46>

Prix 1300f révisé

S'adresser M. CLERFEUILLE
Tel: 05 46 74 26 34

Chasseurs
Gardez vos
distances: 150m de
toute habitation

« *Moisson du coeur* » 97

**Ramassage de textiles au profit des
paralysés**
Samedi 18 octobre

*-Utiliser des sacs plastiques
-Les entreposer cour de la mairie du
lundi au vendredi précédant le
ramassage.*

Eclairage public

Signaler en mairie tout dysfonctionnement
de l'éclairage public dans son secteur

EPICERIE MENAUD

Fermeture le mercredi

(arrêté préfectoral obligeant tous les fournisseurs de
pain à une journée de fermeture par semaine)

Changement d'horaires

Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi:

8h30-13h et 16h-20h

Dimanche et jours fériés: 9h30-13h

Artisan plâtrier
Jacques MENUET

Carrelage

Placo-plâtre

Cheminées et foyers fermés
Escalier sur voûte sarrasine

1, chemin des Motillons
17100 Bussac sur Charente
Tel: 05 46 93 46 75

SECRETARIAT DE LA MAIRIE

*Transféré dans la salle du conseil
pendant les travaux*

Entrée au 129, route du val de Charente.

Collecte des encombrants,

Lundi 17 novembre,

A votre porte.

**Prière de sortir les matériaux la veille
au soir.**

Ordures ménagères

- Il est possible de changer son conteneur à ordures pour un plus petit ou un plus grand si la composition de la famille change de façon durable. S'adresser à la mairie.

- Il est rappelé que les conteneurs placés dans le local devant la salle municipale sont réservés aux surplus de déchets ménagers. Certains sont habilités à recevoir le verre. Tout autre dépôt doit se faire dans les déchetteries prévues pour cet usage. (voir MEMENTO 97)

Editorial

83 à 87 % (suivant le sens) de véhicules en excès de vitesse dans la traversée de Bussac, ceux qui manoeuvrent dangereusement aux entrées et sorties des élèves de l'école regrettant sans doute que le passage soit trop étroit pour permettre l'accès à la cour ... tout cela ne peut manquer d'interpeller ceux qui ont le souci de la sécurité de leurs concitoyens !

Et c'est bien la sécurité qui constitue notre première préoccupation dans cette période de rentrée. C'est elle qui justifie nombre de décisions ou de travaux, exécutés, en cours ou en projet.

- Exécutés: suppression des jeux de cours maternelle et primaire.
- En cours: aménagement du virage de « chez Berteau » (après celui du Pontreau l'an passé), interdiction du stationnement aux abords du cheminement des enfants vers l'école, déplacement des entrées d'agglomération en vue d'étendre les zones à vitesse limitée.

(Il sera fait appel aux services de la gendarmerie afin de faire respecter ces dispositions).

- En projet: aménagement du carrefour de « la Croix ».

Sans doute ne sommes nous pas les seuls usagers de la D114, mais nous en sommes les principaux. Efforçons-nous d'être exemplaires !

Je vous remercie de votre compréhension.

Guy Chapuis

DERNIERE MINUTE:

**En raison des travaux nécessaires
à l'écoulement des eaux du lotissement communal,
la D114 sera coupée du 13 au 18 octobre et la circulation déviée par le
chemin des Chaumes, le chemin du Grand Fief, la route de Beauchail.**

Conseil municipal du 7 août 1997

ORDRE DU JOUR :

- 1-Budget 1997 : précisions sur les charges de gestion (indemnités des élus)
- 2-Information publiée dans le bulletin « perspectives » n°7
- 3-Elections prud'homales : composition de la commission administrative communale
- 4-Logements locatifs sociaux (SEMIS) : proposition de modification de la durée des prêts
- 5-Lotissement des Grands Champs : proposition d'échange de terrains
- 6-Vente d'un arbre

Le Conseil municipal s'est réuni à la mairie le 7 août à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Guy Chapuis, Maire.

Budget 199, précisions sur les charges de gestion (indemnités des élus)

Le Maire rappelle qu'une somme de 165 500F a été inscrite au budget primitif 1997 au titre des indemnités et frais de mission.

Il précise que cette somme correspond :

- pour 160 000 F aux indemnités de fonction du maire et des adjoints,
- pour 5 500 F à la part communale obligatoire des cotisations de retraites.

Maire et adjoints ayant renoncé au remboursement de frais de mission.

Par délibération en date du 4 avril 96, sur proposition du maire, ces indemnités ont été limitées à 70% du taux réglementaire applicable aux communes de notre catégorie.

Ces indemnités se répartissent mensuellement de la façon suivante (juillet 1997) :

	brut	net	montant maxi légal
Maire	4793,40	4507,95	6847,72
Adjoint (40% de l'indemnité de Maire)	1907,83	1803,18	2739,09

Le Conseil municipal approuve ces précisions dont il reconnaît l'opportunité.

Information publiée dans le bulletin « Perspectives » n°7

Le Maire rappelle que le bulletin « Perspectives » n°7, dans sa rubrique

« brèves » en p.4, mentionne que l'indemnité du Maire passe à 165 500 F.

Compte tenu de l'affirmation antérieure du directeur de cette publication de rechercher « l'information la plus précise pour ne donner que des renseignements sûrs », le Maire constate qu'il s'agit là d'une information erronée de nature à mettre en doute son honorabilité et le sérieux de sa gestion. Après avis de ses adjoints, il a demandé au directeur de ce bulletin, par lettre recommandée avec avis de réception, de diffuser sous huitaine, dans les mêmes conditions que le bulletin, une lettre d'excuses publiques accompagnée de la copie du bulletin d'indemnités du Maire pour le mois de Juin

Celui-ci a répondu par lettre recommandée avec accusé de réception qu'il ne donnerait pas suite à la demande d'excuses, se proposant seulement, dans un délai non précisé de publier le bulletin de salaire « à l'intérieur d'un article consacré à la rémunération des maires des petites communes », accompagné d'une explication sur le partage de cette indemnité.

Le Maire interroge le Conseil municipal sur la suite qu'il convient de donner à cette affaire. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, constatant que la demande n'a pas été satisfaite, décide qu'il y a lieu de poursuivre afin d'obtenir réparation de l'atteinte ainsi portée à l'honorabilité d'élus locaux.

Il charge le Maire d'engager la procédure adaptée.

Informations municipales

☐ Elections prud'homales, composition de la commission administrative communale

Le Maire rappelle au conseil que les élections prud'homales auront lieu le 10 décembre 1997. Afin d'établir la liste électorale, il convient de composer une commission qui comprend :

- 1 président : le Maire ou son représentant ;
- le délégué de l'administration désigné par le Préfet ;
- le délégué désigné par le Tribunal de Grande Instance ;
- un employeur membre et son suppléant ;
- un salarié titulaire et son suppléant.

Le conseil propose comme employeur membre titulaire Monsieur Christian Menaud et pour suppléant Monsieur Yves Daniaud (GAEC des Ablains).

Il propose comme salarié membre titulaire Madame Martine Antonin et comme suppléant, Madame Josiane Demazoin.

☐ Logements locatifs sociaux (SEMIS), proposition de modification de la durée des prêts

L'organisme SEM de Saintonge a sollicité la Commune de Bussac sur Charente en vue d'adapter les garanties initialement accordées sur les prêts qui feront l'objet d'un allongement de leur durée d'amortissement, dans le cadre de la mesure annoncée par le Gouvernement en juin 1996.

Le Conseil, vu le rapport établi par le Commissaire aux Comptes de la Fiduciaire et concluant à l'octroi de la garantie sur la nouvelle durée d'amortissement des prêts, vu l'article 19.2 du Code des Caisses D'Epargne ; vu les articles L 2252.1 et 2252.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, vu l'article 2021 du Code Civil,

DELIBERE

Article 1 : La Commune de Bussac sur Charente accorde sa garantie pour le remboursement, aux conditions définies à

l'article 2 ci-après, de l'emprunt réaménagé par la Caisse des dépôts et consignations au profit de SEM de la Saintonge, et dont les références sont précisées dans le tableau annexé à la présente délibération.

La présente garantie est accordée à hauteur de la quotité initialement garantie par la Commune de Bussac sur Charente sur chacun des contrats. Il est toutefois précisé que pour les prêts partiellement garantis par la Commune, le réaménagement envisagé ne sera consenti par la Caisse des dépôts et consignations que si l'organisme emprunteur justifie d'une garantie complémentaire. En conséquence, à défaut de réaménagement de tout ou partie des contrats précités, la garantie correspondante initialement accordée par la Commune sera maintenue jusqu'à extinction des prêts concernés.

Article 2 : Les caractéristiques de taux et de durée des prêts visés à l'article 1er sont indiquées, pour chaque contrat, dans les tableaux annexés. Les taux d'intérêts et de progressivité de l'ensemble des contrats sont révisés à chaque échéance annuelle en fonction de la variation du taux du livret A. Les annuités seront recalculées, pour chacun des contrats visés dans les tableaux annexés, sur la base du capital restant dû à la date d'effet du réaménagement consenti.

Article 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre massive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Article 5 : Le Conseil autorise le Maire à intervenir à l'avenant ou le cas échéant aux

Informations municipales

avenants qui seront passés entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

Lotissement des Grands Champs, proposition d'échange de terrains

Le Maire informe le Conseil municipal de la proposition de Monsieur et Madame Riché concernant l'échange de leur parcelle cadastrée section AK N° 528 d'une surface de 10 a 45 contre une surface équivalente située à l'est de la parcelle AK 538 leur appartenant.

En raison de l'intérêt de cette opération pour la poursuite de l'urbanisation du secteur des « Grands Champs », la commune prendra à sa charge les frais résultant de cet échange.

Le Conseil municipal accepte cette proposition, autorise le Maire à entreprendre les formalités nécessaires et à signer l'acte correspondant.

Vente d'un arbre

Le Maire informe le Conseil qu'il était nécessaire de procéder à l'abatage du noyer situé dans la 2ème tranche du lotissement.

Il a proposé à Monsieur Bruneteau, scieur, l'achat du bois, moyennant le prix de 900,00 F le m³ réel. Sachant qu'il y a 1,052 m³ réels, Monsieur Bruneteau règlera à la commune la somme de 946,80 F.

Le Conseil accepte cette proposition.

Conseil municipal du 22 septembre 1997

ORDRE DU JOUR :

1-*Décision modificative, opération « église et bâtiments communaux ».*

2-*Tarif restauration scolaire et garderie.*

3-*Recensement complémentaire, indemnité allouée à l'Agent Recenseur.*

4-*Communauté de Communes du Pays Santon.*

5-*Lotissement des Grands Champs, servitude de passage.*

6-*Voirie, signalisation.*

7-*Assainissement pluvial Chemins des Chaumes, acquisition de terrains.*

8-*Election des membres de la Commission d'appel d'offres et du Bureau d'adjudication de la Commune de Bussacsur Charente.*

9-*Questions diverses*

Le Conseil Municipal s'est réuni le 22 Septembre à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Guy Chapuis, Maire.

Décision modificative, opération « église et bâtiments communaux » :

Afin d'avoir les crédits suffisants aux opérations « réfection des logements mairie et écoles » et « réfection de l'église », le Conseil

décide d'ouvrir les crédits de la façon suivante:

- Opération 127 : + 16 800 F
- Opération 129 : + 3 800 F
- Opération 128 : - 20 600 F

Tarifs restauration scolaire et garderie

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de porter le prix du repas enfant au restaurant scolaire de 10F50 à 11F00 à compter du 1er septembre 1997, ce tarif n'ayant pas été modifié depuis le 1er janvier 1996.

Vote : pour : 14, contre : 0, abstention : 1

Comme les années précédentes, un service de garderie périscolaire est mis à la disposition des familles.

Le tarif horaire en est fixé à 6F50 de l'heure, à compter du 1er septembre 1997, il n'a pas été modifié depuis le 1er janvier 1996.

Vote : pour : 14, contre : 0, abstention : 1

Recensement complémentaire, indemnité allouée à l'Agent Recenseur :

Le Maire rappelle au conseil qu'il convient cette année d'homologuer le recensement complémentaire réalisé en 1995. Il a désigné comme Agent Recenseur Mademoiselle Maria

Informations municipales

Ferreira, actuellement en C.E.S au secrétariat. Il propose de lui allouer une indemnité de 200F. Le Conseil municipal accepte cette proposition.

☐ Communauté de Communes du Pays Santon :

1) Modification des statuts :

Lors de la réunion plénière du 4 septembre 1997, Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Santon a décidé de modifier les statuts de celle-ci :

- pour élargir le domaine des compétences obligatoires
 - *en matière d'aménagement de l'espace
- pour étendre les compétences facultatives
 - *à la voirie communale d'intérêt communautaire
 - *à la prise en charge et à la gestion du personnel des écoles.

Par ailleurs, le Conseil Communautaire a jugé bon également de supprimer la compétence concernant les travaux de sécurité dans les écoles en raison des difficultés d'application de cette disposition.

Le projet de modification des statuts porte sur l'article 7 qui est modifié comme suit :

Article 7 - A « Compétences obligatoires »

- * Rajouter en 1 - Aménagement de l'espace :
 - Elaboration, révision, modification des Plans d'Occupation des Sols des Communes membres.

Article 7 - C « Compétences facultatives »

- * Paragraphe 3

Supprimer le 1er alinéa (travaux de sécurité) et rajouter :

- A compter du 1er Juillet 1998, gestion et prise en charge du personnel attaché au fonctionnement des écoles: Agents Territoriaux spécialisés des écoles maternelles, Agents chargés de l'entretien (nettoyage) des locaux scolaires ou périscolaires, Agents chargés de la surveillance et de l'animation des élèves en dehors du temps scolaire.

- * Rajouter un paragraphe 9 :

- Réalisation d'études et de travaux d'entretien, de grosses réparations ou de constructions neuves sur les voies communales d'intérêt communautaire dans le cadre d'un programme défini annuellement.

Le Conseil Municipal adopte la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Santon.

2) Convention avec la Communauté de Communes du Pays Santon pour l'instruction des dossiers de demande d'utilisation du sol :

L'assemblée étant habilitée à délibérer, Monsieur le Maire rappelle que, par arrêté en date du 18 décembre 1996, Monsieur le Préfet a approuvé les statuts de la Communauté de Communes du Pays Santon.

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 8 Janvier 1997, la Communauté de Communes du Pays Santon a été créée. Elle dispose de la compétence requise pour intervenir en qualité de service instructeur en matière d'application du droit des sols.

Par convention en date du 26 Juillet 1984, la Commune de Bussac sur Charente avait confié l'instruction des dossiers de demande d'utilisation du sol à l'Etat (Direction Départementale de l'Equipement).

Compte tenu de la volonté des services de l'Etat de se désengager dans ce domaine, il vous est donc proposé de confier cette mission de Service Instructeur à la Communauté de Communes du Pays Santon après dénonciation de la convention liant la Commune à l'Etat.

Agissant dans le cadre des compétences facultatives qui lui ont été déléguées par ses Communes membres, la Communauté de Communes du Pays Santon ne percevra aucune rémunération pour l'exercice de la mission confiée par la Commune de Bussac sur Charente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à dénoncer la convention liant la Commune à l'Etat, relative

Informations municipales

à la mission de Service Instructeur en matière d'application du droit des sols,

- décide de confier à la **Communauté de Communes du Pays Santon** l'instruction des dossiers de demande d'utilisation du sol,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la **Communauté de Communes du Pays Santon** et la Commune de Bussac sur Charente.

❑ **Lotissement les Grands Champs, servitude de passage :**

Le Maire informe le Conseil municipal que les eaux pluviales devaient à l'origine être collectées dans un bassin de rétention, après études complémentaires ce projet a été abandonné au profit de la construction de puisards sur l'ancienne sablière à l'arrière du Jardin des Eperches. Le passage de la canalisation utilisera la servitude existant sur la propriété Seguin.

Le Maire soumet au Conseil municipal le projet de convention établi avec les propriétaires concernés.

Le Conseil municipal approuve ce projet de convention et autorise le Maire à signer l'acte correspondant.

❑ **Voirie, signalisations**

Le Conseil municipal décide la mise en place d'un panneau « sens interdit sauf riverain » au chemin des Moulins.

Il souhaite le déplacement du panneau d'entrée nord d'agglomération en aval du virage du Pontreau et avant le virage de chez Bertheau pour ce qui est de l'entrée sud.

Stationnement place d'Oron : Afin d'assurer la sécurité des enfants aux abords de l'école, il demande l'interdiction du stationnement devant la salle municipale ainsi que sur la voie d'accès au parking attenant.

❑ **Assainissement pluvial Chemins des Chaumes, acquisition de terrain**

Afin de permettre l'évacuation et le traitement des eaux pluviales Chemin des Chaumes, le Maire propose l'acquisition d'une parcelle AC 360 (300m² approximativement) pour un prix de 12 000 F, appartenant à Monsieur Roulin.

Le Conseil municipal accepte cette proposition et autorise le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer l'acte à intervenir.

❑ **Election des membres de la Commission d'appel d'Offres et du Bureau d'adjudication de la Commune de Bussac sur Charente.**

L'assemblée étant habilitée à délibérer, Monsieur le Maire rappelle qu'en application des articles 34 et 35 de la loi d'orientation n° 92 - 125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (Code Général des Collectivités Territoriales et article 279 du Code des Marchés Publics), il convient de désigner les membres du Conseil Municipal autorisés à siéger au sein de la Commission municipale d'appel d'offres et du bureau d'adjudication.

Pour une commune de moins de 3500 habitants, la Commission est constituée :

- du Maire ou son représentant,
- de 3 titulaires, J. Daniaud, C. Schaeffer, P. Rault
- de 3 suppléants, Y. Garlopeau, B. Couteau, B. Mignon.

Les trois membres titulaires et suppléants sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne les membres de la Commission Municipale d'Appel d'Offres et du bureau d'adjudication comme proposé ci-dessus.

❑ **Questions diverses**

Travaux au virage de chez Bertheau. Ils vont débuter fin Septembre. Ils devraient durer avec circulation alternée environ 1 mois.

Informations C.C.A.S.

AIDE AUX DEVOIRS.

Le CCAS, en collaboration avec le Foyer rural, souhaite renouveler une permanence d'aide aux devoirs pour les collégiens Bussacais. A cet effet, une lettre d'information a été adressée à chaque famille concernée.

Nous recherchons donc une ou plusieurs personne(s) susceptible(s) d'encadrer cette aide aux devoirs un ou plusieurs soir(s) par semaine de 17h45 à 19h00.

Prendre contact avec Françoise Durand, Maire-Adjoint, mairie de Bussac sur Charente.

REPAS DES AINES : MARDI 11 NOVEMBRE 1997.

Le Conseil municipal et le Centre Communal d'action sociale vous informent que le traditionnel repas offert aux retraités aura lieu le Mardi 11 Novembre 1997. Il y a possibilité d'inviter à sa table, famille et amis (à titre payant). Une lettre individuelle d'invitation sera bientôt adressée à chacun, avec coupon-réponse pour les inscriptions.

SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

L'association AIDER 17 propose un service de portage de repas à domicile pour les personnes dépendantes sur le secteur de Saintes nord (dont Bussac fait partie).

Cela s'adresse à toute personne âgée, handicapée ou en incapacité temporaire, quel que soit son régime d'assuré social. Renseignements en mairie et au 05 46 97 51 31.

- On peut commander selon ses besoins (une ou plusieurs fois par semaine).
- Les repas sont copieux, variés et équilibrés (repas froids prêts à être réchauffés).
- Cuisine traditionnelle, élaborée à partir de produits frais et par du personnel qualifié.
- **Repas 7 jours sur 7, livrés du lundi au samedi sauf jours fériés (livrés la veille).**
- **Menu détaillé remis chaque semaine et comprenant potage, entrée, plat de résistance, fromage, dessert, pain .**
- **Prix individuel: 44,20f par repas (avec un seul repas, on peut fort bien se nourrir au déjeuner et au dîner)**

Prix couple: 38,00f par repas pour deux repas.

- Pour les ressortissants du régime agricole, bénéficiant de l'aide ménagère, le repas est à 39,20f.

Etat civil

Naissances:

Jason, Claude, André, né le 12 août, fils de Mme et M. Jacky RATEAUD, 8 chemin du Vieux Bourg.

Mariages:

- Natacha BRETAUD et Yves LONGE, unis le 19 juillet.
- Sandrine DEBERT et Vincent MONTAGNE, le 19 juillet.
- Yveline HERARD et Bernard DUMAINE, le 19 juillet.
- Orlane RICHE et Laurent ETOURNEAU, le 26 juillet
- Astride FAVEAU et Frédéric VEUILLE, le 9 août.
- Catherine BERNARD et Thierry DELICOURT, le 16 août.
- Laurence CASTILLON et Stéphane FOURNET, le 23 août.
- Annick BIBARD et Xavier DENIS, le 30 août.



Décès:

- Roger SERVIENTIS, décédé le 10 juillet.
- Patrice MONGET, 5 chemin des Bacheliers, décédé le 13 juillet.
- Antonio GARIN-RUIZ, 7bis chemin des Bertauds, décédé le 4 août.
- Jean-Pierre PENIN, décédé à Saintes.

Marie-Claude ALLINAND,

très touchée par les nombreuses marques de sympathie qui lui ont été témoignées lors du décès de son papa, s'est trouvée dans l'impossibilité de répondre individuellement à tous ces messages. Elle remercie donc, ainsi que sa famille, toutes les personnes qui ont pris part à leur peine.

Messes à Bussac:

chaque 2ème dimanche du mois ainsi que le samedi 1er novembre (Toussaint) à 9h15.

Bienvenue

au Père Gérard BOUDAUD

qui remplace le Père Marcel MALLARD dans notre paroisse depuis le 7 août. Il a célébré sa 1ère messe à Bussac le 14 août.

Service national

Jeunes gens nés en juillet, août, septembre 1980, recensement en octobre 1997. Se présenter à la mairie muni du livret de famille.

Inscriptions

sur les listes électorales

Avant le 31 décembre pour les nouveaux habitants de la commune et les jeunes ayant atteint leur majorité ou qui l'atteindront avant le 28 février 1998.

Bibliothèque municipale

Reprise des horaires d'hiver:

Ouverture de 14h à 18h tous les lundis en période scolaire.

Ouverture tous les mercredis de 16h30 à 18h.

On demande des volontaires pour aider à tenir les permanences du lundi.

Bref et vrac

LES VOITURES SONT PARTIES, LES MOTOS ARRIVENT.

❑ Rallye de Saintonge



Le comité d'organisation remercie la population de la commune pour son accueil lors de sa 9.ème édition en juillet 97.

Le vainqueur est le toulousain Patrick Rouillard (BMW3), 97 équipages ont pris le départ de cette course et de très nombreux spectateurs sont venus.

Rendez-vous les 25 et 26 juillet prochains pour le 10.ème rallye.

❑ Enduro des Romains

Dimanche 9 novembre, cette course d'endurance (motos tout terrain), organisée par le « moto club angérien » empruntera les chemins d'une partie de la commune.

Ces manifestations, quelque peu bruyantes, ne recueillent pas tous les suffrages mais elles participent à l'animation de la commune. Elles attirent de nombreux spectateurs et font vivre les commerces. On peut toujours s'y soustraire, en prévoyant ces jours là une petite excursion en zone plus calme.



SOLIDARITE

❑ Secours catholique
Sous le slogan « A tous, on peut tout! » le secours catholique annonce sa campagne de sensibilisation qui se déroulera pendant tout le mois de novembre. Son but: développer son réseau de bénévoles et de donateurs. Son mot d'ordre: solidarité



❑ Journée nationale des aveugles et de leurs associations: dimanche 12 octobre

Vente des timbres et dépôt des tronc du lundi 6 au dimanche 12 octobre.

Les quêteurs doivent être des bénévoles munis d'une carte d'habilitation visée par la DASS ou autorisée par les mairies.

En Charente maritime, les organisations autorisées à faire appel à la générosité publique sont:

- l'association Valentin Haüy
- l'association « La Croisade des Aveugles »
- le Groupement des Intellectuels Aveugles ou Amblyopes



❑ Difficultés pour lire, écrire, compter, remplir des documents administratifs

On peut les aider. Il existe à Saintes des cours gratuits, pour réapprendre à lire, écrire, compter en petit groupe ou en individuel.

Le planning des cours est établi avec chacun en fonction de ses disponibilités.

I.R.F.R.E.P.

15 rue Saint-Eutrope

17100 Saintes. Tel: 05 46 97 49 64

Informations locales

PERMANENCES DU DEPUTE

JEAN ROUGER (pour les cantons de Saintes est, ouest et nord)

Tous les lundis et mercredis, de 14h30 à 17h, à sa permanence 11 place Blair à Saintes.

On peut prendre rendez-vous au 05 46 74 40 40.

Fax: 05 46 74 15 55

ABBAYE AUX DAMES-SAINTES

Depuis le 2 septembre, le programme de la saison 97-98 est disponible (musique, théâtre, danse, cinéma). On peut l'obtenir à l'accueil de l'Abbaye aux Dames, BP 125, 17104 Saintes CEDEX.

Tél: 05 46 97 48 48 et 36.15 ABBAYEDAMES.

HOMOLOGATION DU RECENSEMENT COMPLEMENTAIRE DE 1995.

Cela concerne une vingtaine d'habitations neuves ou vacantes au 1er janvier 95. Au 1er janvier 1998, la commune connaîtra sa nouvelle population légale.

Notre commune bénéficie de sa situation périurbaine mais peut-être se révèle-t-elle également attractive par son cadre de vie ?

BUSSAC EN VITESSE

Des mesures de vitesse en traversée d'agglomération ont été effectuées par la D.D.E. entre le 24 juin et le 1er juillet 1997 en trois points de la route du Val de Charente soit:

- Poste 1: entre les carrefours chemin de la Clonerie- D114 et route de Beauchail-D114
- Poste 2: niveau mairie.
- Poste 3: niveau Pontreau.



Poste	Sens	Vitesse moyenne
1	St Vaize-Saintes	64,6
1	Saintes-St Vaize	60,2
2	St Vaize-Saintes	45,3
2	Saintes-St Vaize	45,1
3	St Vaize-Saintes	71
3	Saintes-St Vaize	70,3

- On remarque que les gens semblent plus pressés de partir au travail que de rentrer chez eux (ça paraît anormal).
- Qu'ils vont moins vite au niveau du centre du village.
- Une analyse plus détaillée montre que certains (assez rares) arrivent sur les points de mesure à 110km/h et que les 50km/h ne sont pratiquement jamais respectés sauf dans le centre où l'habitat est plus dense et les aménagements de chaussée assez efficaces.

MC Pommier

Caisse d'assurance Maladie

4, rue René Cassin
17114 Saintes CEDEX

ouvert sans interruption
de 8h à 17h
du lundi au vendredi

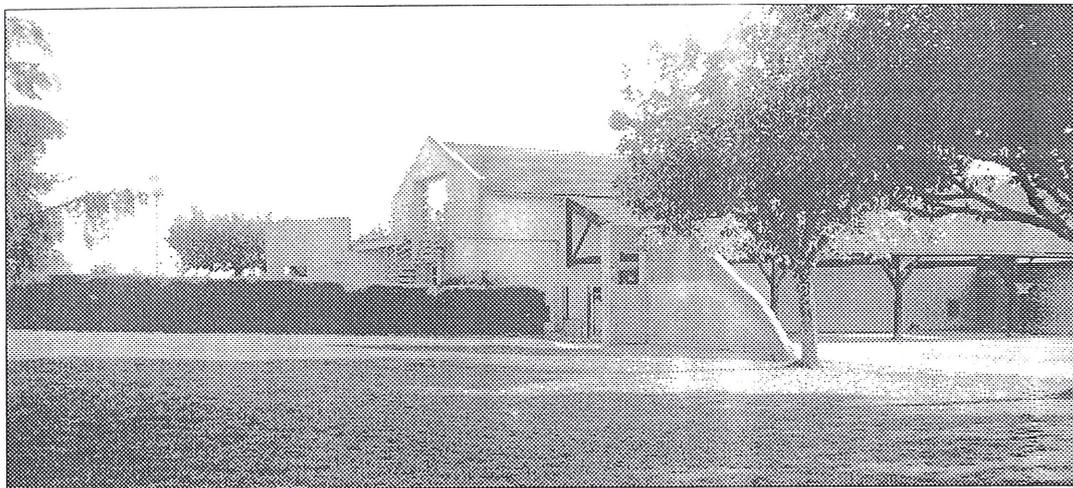
Pour répondre à toutes demandes d'information sur la taxe d'habitation 97

création d'un bureau d'accueil au
centre des impôts de Saintes
2 cours Charles De Gaule
Mardi 7 octobre
et vendredi 14 novembre
de 8h45 à 12h et de 14h à 16h

Photos-travaux

LES TRAVAUX DE L'ETE

- Réfection de la pelouse du terrain de football avant le départ de la saison.
- Travaux à l'école: tout ce que l'on ne peut pas faire en période scolaire .

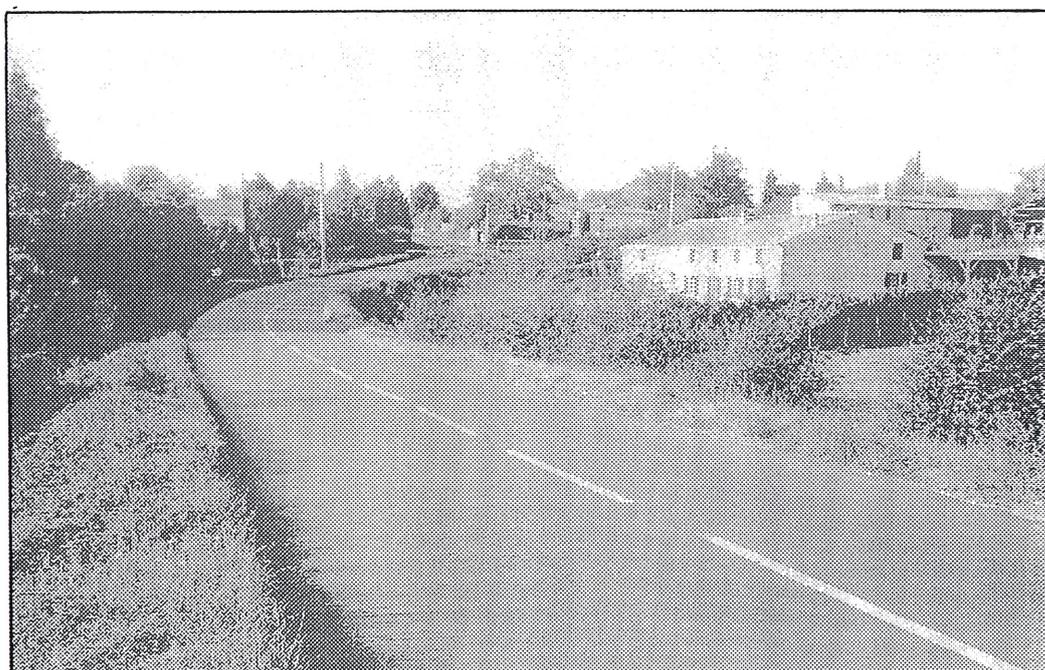


Il a fallu abattre les structures de jeux en bois. Elles devenaient difficilement réparables et ne satisfaisaient plus à des normes de sécurité de plus en plus contraignantes.

LES TRAVAUX DE L'AUTOMNE

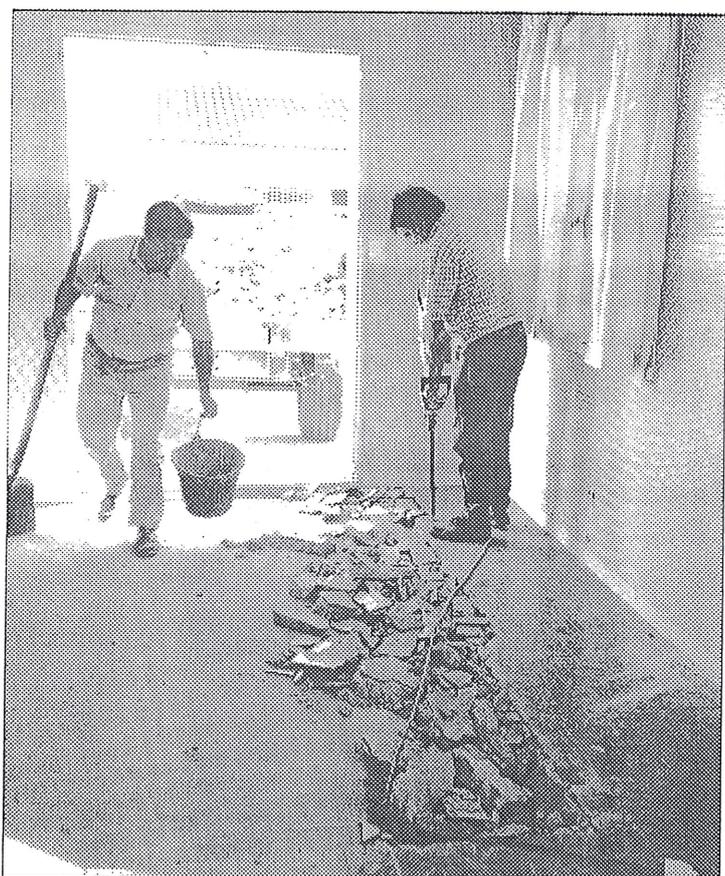
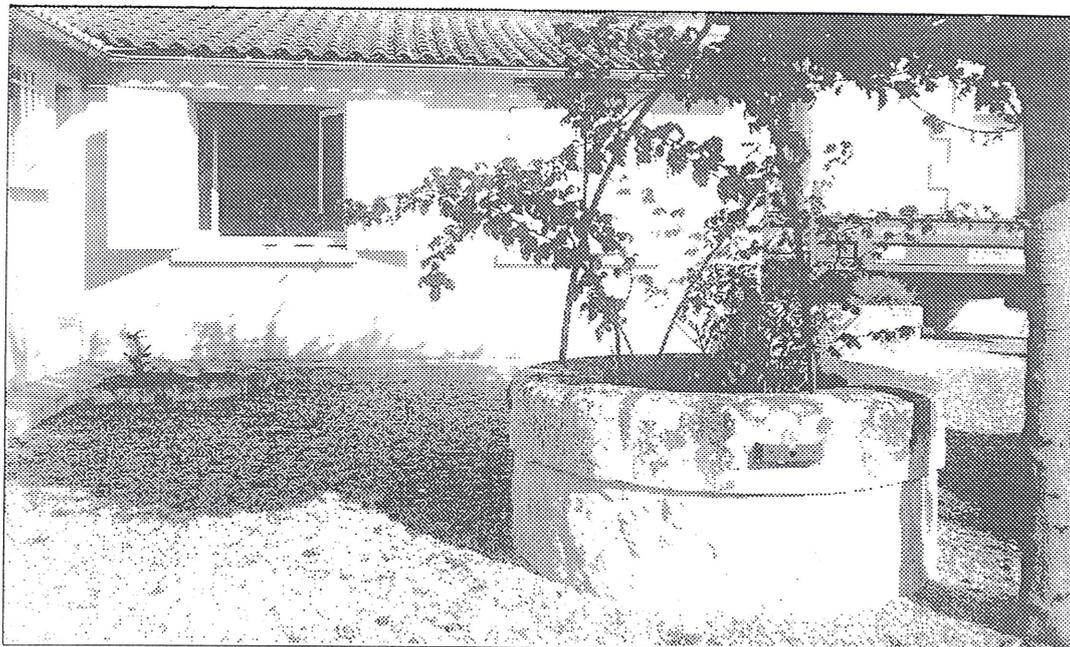
- **Virage de chez Bertaud:** démolition et reconstruction avec semelle stabilisatrice (sous une partie de la route) du mur de soutènement, le long de la propriété Favreau. Une glissière de sécurité y sera adjointe et nous espérons qu'un passage pour le cheminement piéton pourra se glisser entre mur et glissière.

Les travaux devraient durer un mois et une circulation alternée est établie pour le temps du chantier.



Informations locales

- **Secrétariat de la mairie:** le déplacement de l'entrée permet une restructuration complète, avec création d'une petite salle d'attente, renouvellement du mobilier devenu trop vétuste et non adapté à deux postes de travail. Les travaux devraient durer environ un mois et le secrétariat est provisoirement transféré salle du conseil. Les réunions ont donc lieu pendant cette période au 1er étage de la salle municipale (conseils municipaux, réunions des commissions...)



Ci-dessus, emplacement de la future entrée du secrétariat (fenêtre ouverte). Un nouvel aménagement de la cour de la mairie est nécessaire ainsi qu'une bonne signalisation. Une porte aussi, d'ailleurs!

Photo de gauche: Ghislain Peault et Jean-Louis Faveau, chargés des travaux de rénovation, évacuent le vieux carrelage.

Informations locales

- **Eaux pluviales de la voirie du lotissement communal:** le bassin de rétention initialement prévu sera converti en espace vert et les eaux de ruissellement seront acheminées par busage jusqu'à un puisard actuellement en cours de creusement derrière le jardin des Eperches . Des essais de percolation préalables ont démontré la perméabilité suffisante du site choisi.

TRAVAUX FUTURS:

- **Revêtements sur diverses voies communales** prévus en octobre et réalisés par l'intermédiaire du syndicat des chemins.

- **Effacement du réseau basse tension le long du chemin de la Grave et sur la place de l'église:**

A la suite des travaux de ravalement de l'église, il paraît utile d'améliorer l'esthétique de ce lieu en supprimant quelques fils et quelques poteaux disgracieux. L'éclairage public sera assuré par des candélabres adaptés à un lieu champêtre, leur implantation sera également différente.

Bonjour Maria !

Il été devenu nécessaire de renforcer le personnel mairie. Marie-Claude Allinand ne souhaitant pas augmenter son temps de travail, et le remplacement lors de ses congés devenant de plus en plus problématique, Maria Ferreira est arrivée. Elle est pour l'instant en emploi CES. Vous aurez le plaisir de la rencontrer tous les après-midi au secrétariat de la mairie où son aide et en train de se révéler indispensable.



Maria, à son poste dans le secrétariat provisoire de la mairie, salle du conseil.

Nouvelles de l'école

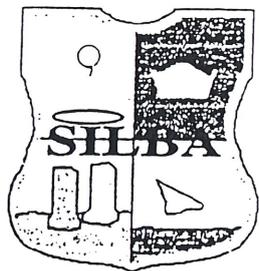
TOUS A VOS VIEILLES PHOTOS POUR AIDER L'ECOLE!

« Nous sommes les élèves de CM1, CM2 de Bussac sur Charente.

Cette année, toutes les classes travailleront sur un projet appelé *espace proche et environnement*. aussi nous vous demandons si vous accepteriez de nous prêter des vieux plans, des cartes postales, des vieilles photos de Bussac. Si vous voulez nous répondre, vous pouvez le faire par un courrier que vous pouvez mettre dans la boîte aux lettres de l'école ou à la mairie, vous pouvez même venir à l'école, nous seront ravis de vous voir et de vous poser quelques questions.

Nous vous remercions d'avance. »

LES ELEVES DE BUSSAC AIDENT DES ENFANTS CROATES.



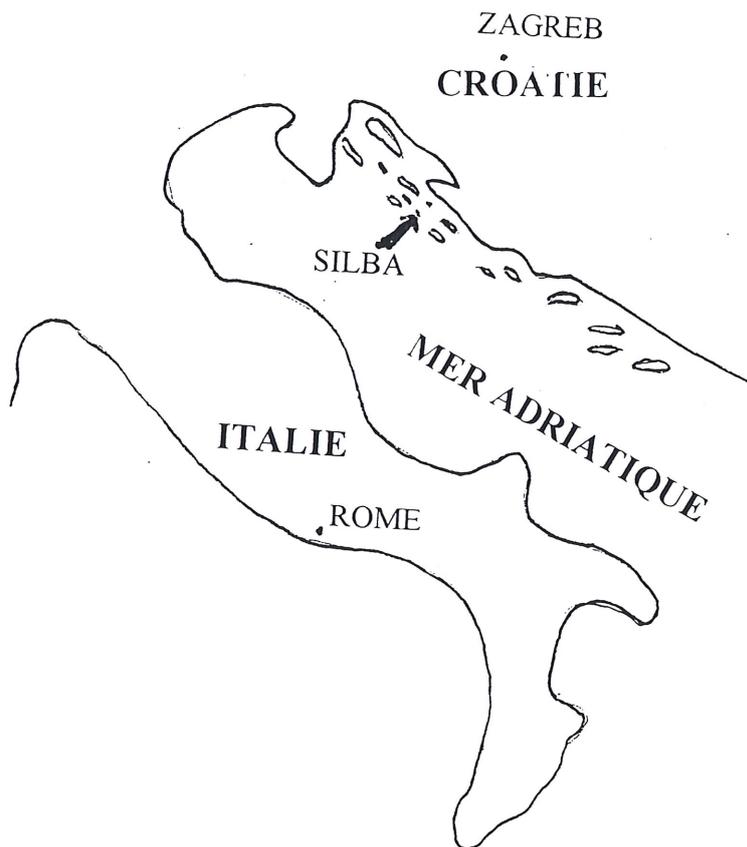
« Une dame de Thénac qui connaît la directrice lui a demandé si l'école de Bussac avait des vieux livres.

Alors, en septembre, les élèves de CM1 et CM2 ont trié les vieux livres de français, pour en envoyer en Croatie, à Silba, une petite île. Ces livres serviront aux enfants pour apprendre le français. C'est le comité de jumelage Thénac-Silba qui les enverra. »

Invitation à un diaporama

Vendredi 24 octobre,
20h30

Salle polyvalente de
Thénac



Informations locales

ELECTIONS

Les élections des représentants de parents d'élèves aux conseils d'école auront lieu à l'école

Samedi 18 octobre de 8h à 12h

VACANCES SCOLAIRES

Toussaint: du vendredi 24 octobre après la classe au mardi 4 novembre au matin

Noël: du vendredi 19 décembre après la classe au lundi 5 janvier au matin

Hiver: du mercredi 18 février au mercredi 4 mars (sous réserve de changement)

Printemps: du vendredi 10 avril après la classe au lundi 27 avril au matin

Pont du 8 mai: 8,9,10 mai

Pont de Pentecôte: du vendredi 29 mai après la classe au mercredi 3 juin.

LISTE DES SAMEDIS LIBERES

En 1997: 20 septembre, 4 octobre, 8 novembre*, 22 novembre, 6 et 20 décembre.

En 1998: 24 janvier, 14 février, 21 mars, 4 avril, 9 et 30 mai, 20 juin.

* Le samedi 18 octobre a été remplacé par le 8 novembre en raison des élections.

GARDERIE PERISCOLAIRE

Les permanences sont assurées par Marie-Hélène Gerbaud (en emploi CES) dans la salle du restaurant scolaire.

Horaires: de 7h30 à 8h45 et de 17h à 19h les lundis, mardis, jeudis, vendredis hors vacances scolaires.

Tarif: 3f25 la demi-heure.

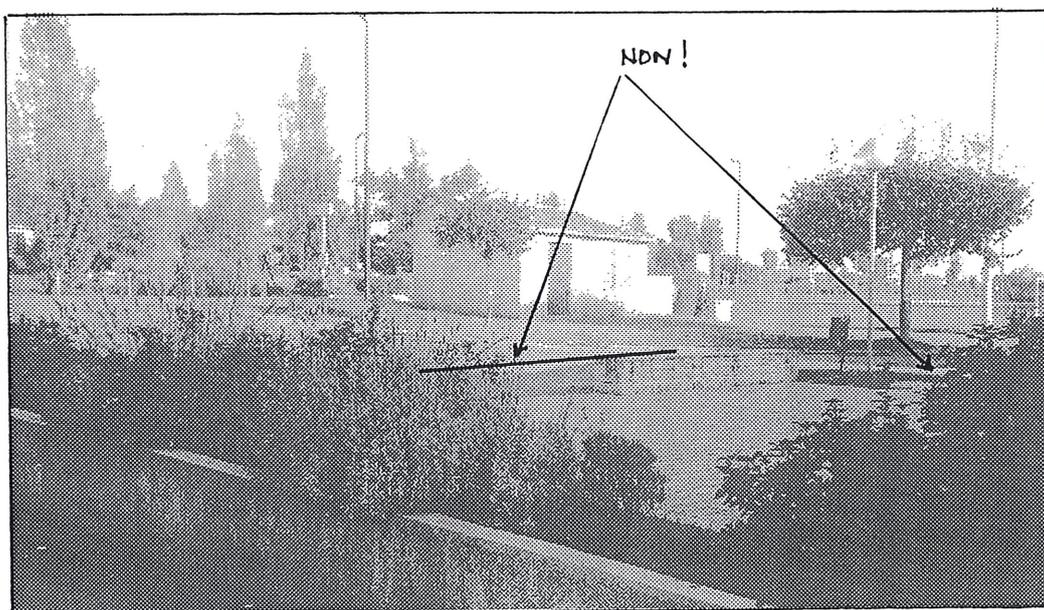
Le décompte s'effectue par périodes d'une demi-heure, de l'heure d'arrivée jusqu'à 8h45 le matin et de 17h à l'heure de départ le soir. Toute demi-heure entamée est due.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à la mairie.

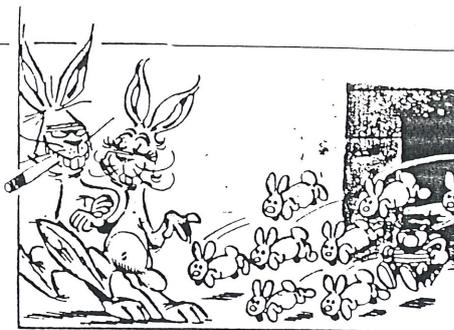
STATIONNEMENT AUX ABORDS DE L'ECOLE

Le stationnement devant la salle municipale est dangereux lors des entrées et sorties d'enfants.

Le stationnement dans la voie d'accès au parking de la place d'Oron est gênant pour tous ceux qui ont bien voulu prendre la précaution de garer leurs véhicules sur cette place afin de préserver la sécurité des enfants.



ACCA



Cette année, je vous demande comment faire l'ouverture de la chasse sans avoir l'esprit maussade, alors qu'un haut dirigeant national est anti-chasse, c'est un peu comme si votre boulanger vous interdisait de manger du pain. Pourtant, aujourd'hui les chasseurs sont tout à fait motivés en matière de gestion. Toutes les espèces sont en progression depuis quelques années. Les chasseurs de nos jours ont dépassé la notion de tableau de chasse et s'attachent plus à la qualité. N'oublions pas que les chasseurs modernes sont bien conscients de leurs responsabilités dans l'espace rural. La chasse est un sport qui génère de nombreux emplois et son utilité en niveau économique n'est point négligeable.

Le bureau.

L'équipage bussacais

Il y a quelques semaines, l'équipage bussacais organisait à Bussac, au village des Judets, deux manifestations fort réussies l'une et l'autre.

Tout d'abord le 16 août, un repas champêtre au cours duquel la saveur des jambons à la broche a largement compensé l'absence des rayons du soleil. L'ambiance a été conviviale, sympathique et chaleureuse. La soirée s'est prolongée jusqu'à une heure avancée de la nuit.

La seconde organisation a été un ball trap. Ce genre de manifestation connaissait à Bussac un succès réel, mais avait été abandonné depuis deux ans. Les dirigeants de l'équipage bussacais ont pris les risques de relancer cette activité qui intéresse de nombreuses personnes de la commune. Bien leur en a pris, puisque les 30 et 31 août, leur initiative s'est vue récompensée et de nombreux tireurs ont pu s'exercer à un sport passionnant. Notre ambition était modeste, il n'y a pas eu de nocturne comme par le passé, mais pour une reprise, ce fut un franc succès.

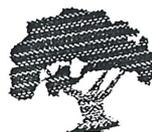
Mais qu'est-ce donc « l'équipage bussacais » ?

C'est une association loi 1901, créée cette année par des amis dont la passion commune est la chasse, et plus particulièrement la chasse au gros gibier. Le siège social est à Bussac sur Charente, cette association ne concerne pas les seuls Bussacais mais toutes les personnes intéressées par ce genre de loisir. Le but en est « l'organisation de chasses, l'entraînement des chiens, en forêts ou en enclos ».

Cette association n'est pas concurrente des ACCA puisque ses activités ne se déroulent pas sur les territoires des ACCA mais seulement en enclos ou sur territoire privé.

Les dirigeants de l'équipage bussacais remercient très vivement le Foyer rural et la municipalité de Bussac sur Charente, de même que toutes les personnes qui ont contribué par leur travail, leur présence ou leur soutien à la réussite des manifestations organisées au cours du mois d'août, qui ont permis de faire connaître cette association et de regrouper des gens ayant en commun la passion de la chasse.

Toute personne intéressée pourra obtenir des renseignements complémentaires en s'adressant à Bernard Arnaud, 39 chemin des Judets à Bussac sur Charente.



L'équipage bussacais



Le mot du Président

Si nous parlions Association !

Dans notre commune nous relevons l'existence de plusieurs associations. La plus connue car la plus active par l'ensemble des activités qu'elle recouvre est le Foyer rural municipal. Enregistré au journal officiel sous le n°2044 le 25 février 1980, cette association comprenait en son sein à l'origine 3 autres associations : Les majorettes « Les Gentianes », le Comité des fêtes et la Boule bussacaise. La première a quitté le Foyer rural depuis longtemps, la seconde aujourd'hui n'a plus d'activité, seule la Boule bussacaise, bien que gérant son activité séparément, participe aux animations du Foyer rural.

Parallèlement le Foyer rural a développé un certain nombre d'activités constituées en sections :

- Football
- Gymnastique volontaire
- Remise en forme
- Tennis de table
- Tennis
- Club des Aînés
- Informatique
- Jumelage
- Labo photo
- Dessin / Peinture.

En plus de cela le Foyer rural organise la fête de l'arbre de Noël pour les écoliers de la commune.

Il est partenaire de la Ronde de Saintonge pour le rallye automobile du mois de juillet.

il l'est également avec l'association Group'Art pour présenter à Bussac une exposition de peinture comme celle des jours derniers.

Avec le Comité communal d'Action sociale il sert de support à l'administration de l'activité « aide aux devoirs » des jeunes collégiens.

C'est donc une association bien vivante, gérée et animée par un groupe de bénévoles qui sont très sollicités toute l'année. Si ces bénévoles sont si sollicités, cela provient du fait que l'association n'a pas les moyens de rémunérer des animateurs professionnels. Bien sûr nous avons obtenu depuis 2 ans des subventions de la Direction départementale Jeunesse et Sports qui nous ont permis de faire intervenir ces professionnels pour environ 50 heures.

C'est peu par rapport à l'ensemble du temps consacré par tous les bénévoles.

Nous sommes bien aidés par la municipalité grâce à une subvention qui représente environ 10% du budget mais aussi par toute l'assistance qu'elle nous apporte pour le maintien à niveau et l'entretien des installations.

Aujourd'hui chaque Bussacais peut venir participer à une ou plusieurs activités selon ses goûts et ses possibilités pour une somme très modique. Pour la saison 97/98 l'Assemblée générale a fixé les prix des cartes du Foyer rural (adultes: 90F et enfants jusqu'à 16 ans: 50F).

Actuellement nous nous interrogeons sur la possibilité de demander une participation supplémentaire aux participants dans le cas d'intervention d'éducateurs diplômés et rémunérés. Après 17 ans d'existence notre association a bien vieilli. Nous sommes dans une période de mutation. L'association est ouverte à tous. Les bonnes volontés sont acceptées même ponctuellement. N'hésitez pas à vous manifester.

Ensemble nous serons plus forts !

R.Monget

Remise en forme

La section Remise en forme a donc effectué sa rentrée après 2 mois de fort absentéisme dû aux vacances. Les responsables ont été surpris car, dès la mi-août, la liste des adhérents était déjà complète. Au fil des saisons, cette section devient très féminine: ces dernières représentent 70% de l'effectif. Et la moyenne d'âge est de 30 ans. Il a donc fallu prendre en priorité les habitants de la commune.

Le problème devient difficile: puisque la population de Bussac ne cesse d'augmenter, la section a affaire à une demande croissante! Et par conséquent on refuse de plus en plus de monde. Il y a bien des solutions. Entre autres, ouvrir la salle tous les soirs, et plus tôt, et la fermer plus tard. Le bureau va donc s'efforcer de trouver des solutions efficaces pour palier à ce problème. Le Foyer rural offre cette activité, qui en est une parmi d'autres. C'est un plus dans une commune comme la notre. Mais dans un avenir très proche, il va falloir penser à un encadrement de plus en plus spécifique. Et là les problèmes seront énormes. Sans oublier que la responsabilité des bénévoles devient de plus en plus importante. D'autant plus que les lacunes pédagogiques vont dans le sens contraire des souhaits des adhérents. Le mouvement associatif est en train de s'éteindre et il laissera la place à des dirigeants professionnels. Nos responsables politiques vont pouvoir se pencher sur cette antiquité qu'est la loi 1901... .. Il va falloir réactualiser ou continuer dans l'immobilisme. Il est vrai qu'il existe des organismes qui excellent dans ce domaine. Mais ce n'est pas grâce à ceux-ci que l'on avancera dans le bon sens.

J.P. Clerfeuille

Football



Avant de commencer la saison 97/98, une surprise nous est parvenue, puisque la 2ème équipe, classée en 3ème position en terme de saison 96/97 est montée en promotion de deuxième division, grâce à la défection d'un autre club. La joie est de taille pour tous ces joueurs, et aussi pour le bureau. Elle accompagne ainsi l'équipe fanion, qui joue actuellement pour la 1ère fois depuis sa création (15 anniversaires) en promotion de première division « Félicitations à tous ces joueurs ». L'équipe 1 a très bien débuté à Doeuil/Migron puisqu'elle a triomphé par 3 buts à 1, mais 7 jours plus tard en recevant Poursay-Garnaud, elle s'est inclinée sur le score sans appel de 9 à 1. Cette formation a terminé l'année dernière 2ème de la poule et finaliste de la Coupe Aunis Saintonge, elle compte dans ses rangs des joueurs (5) qui ont évolué en division Honneur. L'équipe réserve a obtenu de très bons matchs nuls, l'un sur notre terrain contre St Romain de Benet 0 à 0 et le second à Beurlay 1 à 1.

Pour les prochaines rencontres, l'équipe se verra renforcée par l'apport de nouveaux joueurs, qui n'étaient pas qualifiés jusqu'à ce jour. Le dimanche 21 septembre, deux joueurs du club seront présents au district Aunis Saintonge, pour passer et obtenir si possible l'examen d'arbitre.

Nous remercions la municipalité de Bussac, pour la réfection du terrain pendant l'été.

Si des personnes souhaitent venir étoffer l'équipe dirigeante, prendre contact au 05.46.93.65.70.

Vu la montée des deux équipes seniors, le club **Bussac/Charente - Le Douhet** voit l'avenir plus grand, donc nécessite des projets plus importants, surtout pour les jeunes. Si en 96/97, les poussins,

Foyer rural

benjamins purent bien se comporter, ce fut grâce à l'apport de quelques joueurs venant d'un club voisin : St Porchaire.

Pour l'année 97/98 nous présentons des débutants, des poussins, des benjamins sans apport extérieur. D'autre part nous y ajoutons des moins de 13 ans avec une entente Bussac/Le Douhet - Taillebourg - St Savinien - St Porchaire. A noter que ces moins de 13 ans évolueront sous les couleurs de Bussac - Le Douhet et sur le terrain de Bussac.

L'école de football qui est assurée tous les mercredis de 14 h à 16 h par le moniteur de notre club, Daniel Pillet, compte déjà au 2ème entraînement plus de 25 joueurs, ce qui est très prometteur.

Jeunes, vous qui êtes nés entre 1984 et 1991, venez nous rejoindre, il vous suffit de fournir :

- 1 fiche Individuelle d'état civil
- 1 photo
- 1 autorisation parentale
- 100 Frs pour la cotisation.

Pour tous renseignements appeler Thierry MONGET au 05.46.93.65.70.

Le Bureau

Boule bussacaise

La section de la Boule Bussacaise compte une trentaine de licenciés. Malheureusement, il n'y a que trois jeunes juniors. A l'occasion des championnats départementaux qui se sont déroulés le 28 Avril à Marennes, deux des trois joueurs **ANTONIN Nicolas** et **MAROUBY Antoine** associés à un joueur de Chaniers se sont inclinés en ½ finale, ce qui leur permis de se qualifier pour les championnats de ligue.



Foyer rural

Ces derniers ont eu lieu le 11 Mai à Parthenay (79), et ils n'ont pas eu de chance puisqu'ils ont perdu en finale sur le score de 13 à 11, face à une équipe de la Charente-Maritime. Ces résultats ne leur ont pas permis d'accéder au championnat de France.

De plus, le 14 Septembre 1997, il y a eu une présélection départementale féminine pour les championnats du monde, qui s'est déroulée à Saint Jean D'Angély. 35 féminines étaient présentes mais seulement 5 étaient retenues. Une féminine du Club **MAILLET Audrey** a été sélectionnée pour représenter le département aux ligues qui auront lieu le 26 Octobre prochain dans les Deux-Sèvres.

Jumelage

Déplacement à Oron La Ville.

Cette année nous rendions visite à nos amis Oronais comme nous en avons pris l'habitude tous les 4 ans. Nous avons convenu de la semaine du 13 au 19 juillet.

Malgré quelques défections de dernière minute, c'est un petit groupe de 35 personnes qui a effectué le voyage Bussac - Oron soit par le train soit en voitures particulières. Ce groupe s'était enrichi de quelques participants qui effectuaient le voyage pour la première fois.

Ceci est très bon pour notre communauté de voir des nouveaux, souhaiter partager ce type d'échange. Bien sûr cette semaine comme les précédentes fut magistralement organisée. Même le temps s'était mis au diapason. Toutes les activités prévues en extérieurs bénéficièrent d'un temps plus ou moins ensoleillé. Lorsque la pluie nous a rendu visite, nous étions soit dans des activités abritées, soit dans les familles.

Sans détailler tout le programme, on soulignera la visite du Musée Olympique à Lausanne le lundi après midi avec la soirée au chalet du stand de tir du Frûh à Chexbres. Le feu d'artifice bien sympathique nous rappela que nous étions le 14 juillet !



Mardi matin toute la troupe se retrouva pour la promenade pédestre à travers la forêt alentour avec la cueillette de cèpes, cuits sur le barbecue à midi, lors du repas en commun, au refuge de l'Erberet. **Photo ci-contre.**

Comment passer sous silence la marche du mercredi sous un soleil splendide qui nous a conduit au sommet du Moleson à 2000m. Le

Foyer rural

pique nique de midi fut apprécié ! L'altitude ça creuse ! Après un café pris au bar du téléphérique, la descente, très très en pente pendant les premières centaines de mètres, tétanisa cuisses et mollets. Tout le monde arriva en bas après être descendu à son rythme et avoir fait une escale rafraîchissante. Nous retrouverons l'autre groupe qui a marché au Col de Villars. Le Chalet des Pouys nous attendait pour passer la nuit. Si l'apéritif et le repas du soir furent agrémenté par deux musiciens locaux, la nuit fut ponctuée de quelques ronflements dont le rédacteur taira les noms.

Jeudi matin le chalet remis en ordre, toute la troupe prit le chemin de Gruyère pour la visite de la laiterie et du merveilleux village ancien. L'après midi fut consacré à la visite de l'usine électrique de Broc ou nous avons obtenu toutes les informations concernant l'énergie électrique, sa fabrication, son pouvoir, ses bienfaits, ses dangers etc... Un accueil très agréable, une visite très intéressante, des explications très détaillées !

Vendredi était jour libre pour tous. Jour libre ne signifie pas forcément jour de repos ! Samedi matin nous devions nous rendre à la Tour du Mont Pèlerin mais le brouillard a tué le projet. Toutefois nous sommes allés rendre visite à un vigneron exploitant 4 ha de vigne accrochée à la colline surplombant le lac à la Mouniaz. Cet homme passionné nous a donné toutes explications sur son travail mais aussi sur la lutte contre la grêle dont il est un des responsables locaux.



Samedi 19 juillet, devant la cave « la Mouniaz » le groupe écoute attentivement les commentaires du propriétaire.

Samedi soir le dîner d'adieu au gymnase réunissait nos deux communautés. Le Pineau charentais et la Galette de Beurlay ont obtenu leur succès habituel lors de l'apéritif offert par les Bussacais.

Au cours du repas, les responsables Oronais et Bussacais énoncèrent combien ils étaient heureux de voir l'évolution de notre jumelage qui se porte très bien et tisse des liens de plus en plus forts. La venue de nouvelles familles Bussacaises et Oronaises ne peuvent que nous encourager à poursuivre ces échanges qui par ce sang neuf pourront encore mieux perdurer.

Foyer rural

Dans deux ans les Oronais nous rendront visite et nous aurons plaisir à les recevoir avec tous ceux qui souhaiteront partager ce moment. 2 ans plus tard nous repartirons pour Oron pour fêter le 20^{ème} anniversaire.

Ce sera une sacrée semaine sans nul doute !

Pour fêter cet événement nous avons des choses à préparer.

Le temps passe vite ! Au plaisir de nous retrouver tous ensemble !

P/ le Comité de Jumelage R. MONGET.



Ce dimanche 13 juillet, une quarantaine de Bussacais étaient attendus en fin de soirée à Oron-la-ville pour y passer une semaine dans le cadre de notre jumelage. Et cette première soirée dite soirée d'accueil revêtait cette année un caractère particulier car nous fêtons le premier mariage Franco-Suisse ou « Bussaco-Oronais » : celui de Barbara KISSLING et de Philippe MONGET. La jeune et charmante épouse est la fille de nos amis Erika et Jean-Philippe, lui même Président du Comité de Jumelage Oron-Bussac et le souriant petit marié, le fils de nos amis Yvette et Roland, notre Président du Foyer Rural. Le beau temps nous permettait donc de tous nous retrouver dans le grand jardin de la famille KISSLING pour y déguster les délicieuses spécialités confectionnées par nos amis Oronais et savourer le Champagne ou le Pineau offerts par les familles KISSLING-MONGET. Très agréable soirée où chacun était heureux de retrouver ses amis Oronais et de passer ce moment avec nos petits mariés. Après le mot de bienvenue de Jean-Philippe, nous offrons nos cadeaux à Barbara et Philippe, pour qu'ils aient un souvenir permanent de notre belle Saintonge. Nous leur offrons une lampe et

une vaisselle en poterie de la Chapelle. Nos amis Oronais, eux, leur ont confectionné une « crouzille » (tirelire) pour participer au financement de leur « Voyage de Noces ». Les jeunes mariés ont remercié l'assistance, notre amie Marie-Lise leur a lu un joli poème et nous avons trinqué à leur bonheur..... et à la venue du premier bébé Busso-Oronais, un jour sans doute.

Marie-Claude Allinand

SOIREE CHARENTAISE: SAMEDI 22 NOVEMBRE

Réservation auprès de Christiane Genat (05 46 74 50 22), Jocelyne Lajoie (05 46 74 29 02),
Nicole Chabot (05 46 93 71 80)

Section dessin/peinture

...de toutes les couleurs à Bussac/Charente

Le « Group'Art. saintongeais » récidive.

Pour la troisième fois le « Group' Art. Saintongeais » avec le concours du Foyer rural et de la Palette de Saintonge a posé ses cimaises dans cette magnifique salle municipale, pour vous présenter une pléiade de peintres, toutes disciplines confondues (huile, acrylique, aquarelle, gouache, pastel etc...)



De nombreuses oeuvres ont été regardées avec beaucoup d'intérêt, le savoir-faire de certains peintres étant absolument remarquable. Nous pouvons citer M. Jean-Pierre Saturnin, M. Maurice Daunas, M. Jean Reboux, Mme Lydie Berger, Mme Claudine Salesse...il y en avait bien d'autres encore.

Notre section Dessin/peinture vous a montré sa progression et son désir d'exceller dans cette bien difficile discipline qu'est l'aquarelle. Il faut persévérer, la maîtrise est au bout du chemin.

Une artiste bussacaise, étonnante, nous a présenté ses créations. Les bijoux de Mme Celeste Zeller ont eu un regard particulier de la part du public, par la qualité de son travail et sa richesse créative.

Un pot amical offert par le Foyer rural a clôturé cette après-midi du vernissage dans une joyeuse ambiance.

Serge Raud

Gymnastique volontaire

La saison sportive est repartie après une période estivale qui a engourdi nos muscles; la reprise est toujours douloureuse, surtout si on n'a pratiqué aucune activité physique régulière pendant deux mois.

Foyer rural

☐ Renseignements pratiques

Les séances ont toujours lieu le **mardi soir et le vendredi soir à 18h45** dans la salle de tennis de table du Foyer rural.

L'accès aux séances de GV est soumis à l'acquisition de la carte de Foyer rural et de la licence de la F.F.E.P.G.V.

Cette année la carte FR coûte 90f pour les adultes et 50f pour les enfants (- de 16 ans)

La licence coûte 70f, (il faut faire deux chèques ou paiements séparés.)

☐ Randonnées pédestres

PENSER A: ETRE A L'HEURE, BIEN CHAUSSE, EMPORTER DE L'EAU. CARTE DU FOYER RURAL OBLIGATOIRE.

DATES	HEURES	DEPARTS		RANDONNEES
			LIEUX	
Lundi	06.10.97	13h45	place d'Oron Bussac	Villards les bois; circuit de la forêt des grandes bauches et fontaines de berlouze
Lundi	13.10.97	14h00	place église st Saturnin	Le chêne Besson
Dimanche	19.10.97	SORTIE POUR LA JOURNEE SUR LA COTE		
Lundi	27.10.97	14h00	église st Porchaire	St Porchaire ,circuit de Torfou
Lundi	03.11.97	13h45	place d'Oron Bussac	Muse de la pierre de Crazannes , promenade dans les anciennes carrières
Lundi	10.11.97	14h00	église de Fenioux	Circuit de la Saulière et de la fosse à l'eau
Lundi	17.11.97	14h00	église Chapelle des pots	Le vallon d' Henry
Lundi	24.11.97	14h00	parkg hôtel des impots STES	Circuit StSorlin les arcivaux les metrelles
Lundi	01.12.97	14h00	pont de Taillebourg	Circuit du bois de beaulieu et chateau de la forêt
Lundi	08.12.97	13h45	place d'Oron Bussac	Circuit Abbaye de fondouce
Lundi	15.12.97	14h00	chateau du Douhet	Circuit de la grande métairie et le bois d'Angibeau



Soirée fruits de mer

Samedi 11 octobre 20h30

Apéritif

Huîtres et grillon charentais

Assiette de fruits de mer (ou assiette anglaise)

Moules

Fromage

Dessert

Café, cognac, liqueur

Animation

Prix: 130f adultes et 50f enfants

Réservation et paiement avant le 7 octobre 1997 auprès de la trésorière Danielle Pubert tel.: 05 46 92 14 29 ou en fin de séance de GV les mardi et vendredi au Foyer rural (20h)

**ARBRE DE NOËL DE L'ECOLE:
DIMANCHE APRES-MIDI 14 DECEMBRE**